

**PROCEDURE DE SELECTION DES TRADUCTEURS  
(PROJET INTERCONFESSIONNEL)**

**A. PRESENTATION DES CANDIDATS**

- Qui présente les candidats ?
- Les Eglises. En conséquence, il est demandé à chaque Eglise de faire l'effort de présenter au moins trois candidats qualifiés.

**B. PRE-SELECTION DES CANDIDATS SUR DOSSIER**

On peut effectuer une première pré-sélection sur simple dossier. Au vu des diplômes obtenus et présentés par chaque candidat, on a le droit de ne retenir que ceux ou celles qui ont le niveau minimum de formation requis. Ceux ou celles dont les dossiers sont incomplets, ou dont les diplômes ne correspondent pas au niveau minimum de formation requis voient alors d'office leurs candidatures rejetées. Une correspondance leur est adressée par le comité directeur (CD) pour justifier ce rejet.

**C. SEMINAIRE OU ATELIER DE PRE-SELECTION DES CANDIDATS**

Les candidats restants à l'issue de la pré-sélection effectuée sur simple dossier seront tous autorisés et invités à participer à un atelier de formation sur les principes et les exigences élémentaires de la traduction de la Bible.

La durée de cet atelier ou séminaire sera de trois à cinq jours ouvrables. En toute logique, le séminaire aura lieu là où sera établi le siège du projet de traduction.

Normalement tous les participants et encadreurs (enseignants au nombre de deux ou quatre, responsables de travaux pratiques et assistants administratifs) seront pris en charge (transportés, nourris et logés gratuitement) par le budget du projet.

Chaque enseignant aura un module spécifique (sujet) à traiter en une heure et demie ou deux heures, en une journée ou deux, voire plusieurs journées. Il sera demandé à chacun d'eux de prévoir au moins un test d'évaluation écrit basé sur des exercices pratiques de traduction ou sur les notions développées dans le(s) module(s). Ceux qui le peuvent pourront en réaliser autant que possible. Chaque test sera noté. Plus il y a des tests, plus il y a de justice. Ceux qui réaliseront deux tests ou plusieurs en feront la moyenne notée sur vingt (20) pour chaque candidat. Le conseiller en traduction établit le programme de ce séminaire en concertation avec les autres partenaires et avec le coordinateur-exécutif. Il en assure la coordination et la facilitation au niveau technique (académique).

L'organisation matérielle et financière du séminaire relèvent de la responsabilité et de la compétence exclusive du CTBA (Comité de Traduction de la Bible en Aja).

A la fin de l'atelier, on calcule la moyenne générale de toutes les notes de tous les enseignants et sur la base de ce calcul, on effectuera un premier classement. Ce classement ne sera que provisoire et sa valeur sera relative. Aucune sélection définitive ne saurait résulter de ce classement.

A partir de là, un jury est installé composé de trois à huit membres compétents choisis par le comité directeur (CD) du projet sur proposition du conseiller en traduction. Dans tous les cas, tous les enseignants sont membres d'office du jury. Ce jury reçoit pouvoir de procéder à un entretien avec chacun des candidats en lice. La durée de l'entretien sera de quinze à quarante-cinq minutes environ par candidat. Chaque membre du jury attribue une note à chaque candidat en fonction des critères qui lui seront remis par écrit sous forme d'un tableau. Cette note d'oral sera additionnée à celle de l'écrit pour obtenir une seule moyenne calculée sur vingt (20). Un classement définitif sera alors établi sur la base de cette moyenne. Ainsi sera connu le rang de chaque candidat par rapport à l'effectif total des candidats présents.

A partir de là, il y aura deux listes. Une séparation sera faite entre la liste des candidats Catholiques d'un côté et celle des candidats Protestants de l'autre. Chaque liste sera classée sur la base du classement général définitif établi précédemment. Le premier de chaque liste sera déclaré reçu (ou considéré comme traducteur sélectionné). On aura alors deux traducteurs sélectionnés, un Catholique et un Protestant (affilié à une Eglise donnée, que nous représenterons ici conventionnellement par la lettre « A »). On fera tout pour éviter qu'une même Eglise soit représentée par deux traducteurs. Notre souci est de faire en sorte que chaque traducteur appartienne à une Eglise différente. En conséquence, tous les candidats restants appartenant à la même Eglise « A » seront, soit éliminés d'office, soit retenus sur la liste d'attente. Ainsi, au cas où le deuxième de la liste Protestante est de la même Eglise que le premier, il sera éliminé ou inscrit sur la liste d'attente et on passera au candidat suivant classé troisième sur la liste Protestante, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on trouve un candidat d'une Eglise différente. Ce dernier sera déclaré également reçu. Il sera le troisième traducteur sélectionné. Néanmoins nous devons poursuivre le processus pour trois raisons. (1) Nous devons prévoir une liste d'attente composée de candidats suppléants prêts à remplacer une démission, ou un abandon. Combien seront-ils ? Difficiles à déterminer leur nombre à ce stade. Il faut attendre le jour venu, le jour « J ». (2) Selon les termes du protocole, nous devons former une équipe composée de deux traducteurs Béninois et d'un traducteur Togolais. (3) Par ailleurs, nous

devons nous efforcer, si possible, de réaliser un certain équilibre des compétences, dons ou talents individuels des traducteurs au sein de l'équipe. Pas toujours facile. Toutefois, je suis convaincu qu'avec beaucoup de prières et en suivant cette démarche, nous aboutirons au résultat souhaité. Une fois les trois traducteurs sélectionnés, ils n'attendront plus que leur embauche par le CTBA.

#### D. EMBAUCHE DES TRADUCTEURS SELECTIONNES

- Qui embauche ?

- Le CTBA a reçu pouvoir d'embaucher les traducteurs, après que les modalités préalables auront été réglées par qui de droit (fixation des salaires, des conditions matérielles et financières et autres). L'embauche est matérialisée par une lettre individuelle.

#### E. CONCLUSION

Je suis persuadé que cette procédure n'est pas valable seulement pour le projet aja. Elle me semble applicable aussi pour n'importe quel projet, interconfessionnel ou non. Pour ma part, je l'ai expérimentée en 2002 pour le projet interconfessionnel kabiyè et à cette occasion, le résultat a été satisfaisant. Sous l'inspiration du Saint-Esprit nous avons sélectionné trois traducteurs dont 1 Baptiste, 1 Evangélique Presbytérien et 1 Catholique. On peut concevoir d'autres formules de sélection, peut-être plus efficaces encore. Ici je partage avec vous la formule que j'ai déjà appliquée à plusieurs reprises avec succès. Si vous en connaissez d'autres, je serai reconnaissant que vous la partagiez aussi. Merci.

Joachim SOME

Lomé le 04/02/2003